



# Inégalités femmes-hommes : En Martinique, les femmes sont davantage en emploi précaire que les hommes

En 2014, les conditions d'emploi en Martinique sont moins favorables aux femmes qu'aux hommes. Cependant, la mixité professionnelle est assez forte sur l'île et les inégalités salariales entre les deux genres sont parmi les plus faibles des régions françaises.

Philippe Clarenc

En matière d'activité professionnelle, la Martinique enregistre les inégalités entre les hommes et les femmes les plus faibles de France. Ce résultat s'explique par un taux d'activité des Martiniquaises égal à la moyenne nationale alors que celui des Martiniquais est très en dessous. Cependant, l'effet générationnel est plus fort pour les Martiniquaises que pour les habitantes de la France hexagonale. Compte tenu de la surreprésentation des familles monoparentales en Martinique, l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes Martiniquaises est significativement retardée par rapport aux jeunes Martiniquais. En outre, comme dans la plupart des autres régions françaises à l'exception de la Guyane, les filles sont davantage scolarisées en Martinique. Davantage que les femmes, de nombreux jeunes hommes quittent la Martinique pour trouver un emploi en France hexagonale et pour poursuivre leurs études.

### Le chômage concerne davantage les femmes

Comme les habitantes des autres régions de France, les Martiniquaises sont davantage exposées au chômage que les hommes (*figure 1*). Ce phénomène est plus intense dans les territoires ultra-marins et la Corse et impacte plus fortement les jeunes femmes actives avec un taux de chômage de 58 %.

En proportion, les femmes de 55 ans et plus (16 %) sont moins concernées par le chômage que les autres femmes. En effet, 45 % des femmes de cette classe d'âge sont inactives alors que le taux moyen est de 21 % pour l'ensemble des Martiniquaises.

Dans un contexte de chômage élevé en Martinique, certaines femmes sont ainsi amenées plus souvent que les hommes à accepter le sous-emploi. Elles acceptent souvent des emplois faiblement qualifiés ou faiblement rémunérés plutôt que de n'avoir aucun emploi.

Ce décalage entre formation initiale et emploi, appréhendé ici en termes de déclassement scolaire touche 27 % des Martiniquaises contre 23 % des Martiniquais. Malgré ces difficultés d'insertion sur le marché du travail, le taux de déclassement des femmes en Martinique est du même niveau que celui de la France (28 %, y compris les DOM).

Elles occupent moins souvent un poste en CDI que les hommes : l'écart atteint trois points, soit le 4<sup>e</sup> plus fort de France. Leur taux d'emploi en CDI est un des plus faibles de France (14<sup>e</sup> rang).

### 1 Des conditions d'emploi très différentes selon le genre

Conditions d'emploi en Martinique et en France selon le genre (en %)

Indicateur	Martinique		France	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Taux d'activité	71	72	71	78
Taux de chômage	28	25	15	13
Part du salariat	91	79	92	85
Part de CDI	81	83	84	86
Part de temps partiel	12	5	18	5
Taux de déclassement	27	23	28	22

Lecture : pour les Martiniquais, le taux d'activité est 72 % en 2014.

Champ : ensemble de la population de 15 à 64 ans.

Source : Insee, Recensement de la population 2014.

Autre différence, le recours au temps partiel est plus fréquent chez les femmes que chez les hommes. Lorsqu'elles ont un emploi, les femmes occupent des postes dans des secteurs très féminisés comme les services à la personne dans lesquels la norme est un emploi à temps partiel. Cependant, les Martiniquaises comme les autres dominiennes, occupent des postes à temps partiels en proportion bien plus faible que les habitantes de France hexagonale.

## Une faible différenciation professionnelle en Martinique

Pour les salariés, la féminisation de certains secteurs est plus ou moins marquée. L'emploi féminin se singularise par une proportion plus élevée de femmes en poste dans les secteurs de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale et des autres activités de services. En conséquence, l'emploi féminin se concentre sur des métiers distincts de ceux des hommes, renvoyant à la notion de « ségrégation professionnelle » (figure 2 et encadré 1). En 2014, les dix premiers métiers employeurs pour les femmes représentent 52 % des salariées contre 39 % pour les hommes. Sur l'ensemble du salariat, l'indice de ségrégation professionnelle (encadré 1) place la Martinique à la 6<sup>e</sup> place des régions où cette ségrégation est la plus faible, avec une valeur de 51,67.

### 2 Les femmes sont employées de maison, les hommes conducteurs de véhicules

Les cinq premiers métiers employeurs en Martinique

Homme		Femme	
Famille professionnelle	Part (En%)	Famille professionnelle	Part (En%)
Conducteurs de véhicules	6,5	Agents d'entretien	8,8
Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	4,9	Employés administratifs de la fonction publique	7,2
Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	4,2	Aides à domicile et aides ménagères	7
Agents d'entretien	4,1	Enseignants	7
Enseignants	3,8	Infirmiers, sages-femmes	4,7

Lecture : pour les Martiniquais, le premier métier employeur est celui des conducteurs de véhicules représentant 6,5 % du total des salariés de sexe masculin.

Champ : ensemble des salariés de 15 à 64 ans.

Source : Insee, Recensement de la population 2014.

Une partie des différences de traitement des femmes par rapport aux hommes s'explique par un effet de nomenclature : les métiers à dominante masculine sont plus précisément décrits dans la nomenclature des familles professionnelles que les métiers féminins. Ils font davantage l'objet d'enjeux visibles dans les négociations professionnelles. Par exemple, les femmes sont très peu présentes dans les groupes professionnels dit « masculin » du bâtiment et des travaux publics, des transports, de la logistique et du tourisme et des Industries de process. Les avancées dans les négociations salariales ou sur les conditions de travail, sont ainsi moins marquées dans les secteurs dits féminisés.

En revanche, en Martinique, la surreprésentation des femmes parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures limitent le phénomène. Aux Antilles, autre effet favorable aux femmes, les

écarts en proportion entre les deux genres sont les plus forts pour les cadres intermédiaires que dans le reste du pays et la part des femmes parmi les employés est moins élevée que le niveau national (écart de 1,4 point).

## Un écart salarial faible en Martinique

En 2015, en Martinique, les femmes salariées du secteur privé et semi-privé gagnent en moyenne 11 % de moins que les hommes salariés (figure 3). Cet écart est le 3<sup>e</sup> plus faible des régions françaises (avec un taux variant de 9 % pour La Réunion à 21 % pour la région Auvergne-Rhône-Alpes). Cependant, les Martiniquaises sont en moyenne mieux payées que les femmes résidant en France de province (y compris les DOM).

Les inégalités salariales ne concernent pas tous les secteurs d'activité : les femmes travaillant dans des établissements appartenant aux secteurs du bâtiment et travaux publics ou du transport et entreposage sont en moyenne mieux rémunérées que les hommes. Les écarts de salaire entre les hommes et les femmes dépendent fortement du type de contrat de travail : faible pour les personnes en CDD et fortes pour les autres types de contrat.

### 3 Des écarts de salaires Homme versus Femme moins forts dans les DOM

Salaire EQTP par genre selon la zone géographique (en €)

Zone géographique	Femme	Homme	Écart (%)
Martinique	23 320	26 250	-11
France entière	23 840	29 270	-19
France de province	21 790	27 010	-19
Dom	22 970	25 420	-10

Lecture : pour les Martiniquaises, le salaire équivalent temps plein (salaire EQTP) est de 23 320 € contre 26 250 € pour les Martiniquais, soit un écart de - 11 %.

Champ : salariés du secteur privé et des entreprises publiques de 15 ans et plus hors agriculture, hors salariés des particuliers employeurs, hors apprentis et stagiaires.

Source : Insee, DADS 2015.

**La mesure de ségrégation professionnelle :** L'indice de dissimilarité de Duncan et Duncan se calcule comme la demie-somme, sur l'ensemble des familles professionnelles (FAP), des écarts en valeur absolue entre la part des hommes dans la FAP considérée par rapport à l'emploi masculin total, et la part des femmes dans la FAP considérée par rapport à l'emploi féminin total. L'indice ID prend la valeur 0 lorsqu'il y a une égalité complète et la valeur 1 lorsqu'il y a une dissimilarité complète.

## Définitions

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Le **taux d'emploi** d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler.

Service territorial de Martinique  
Centre technopole de Kerlys - bâtiment D1  
5, rue Saint-Christophe  
CS 10641  
97262 Fort-de-France Cedex

Directeur de la publication :  
Yves CALDÉRINI

Rédacteur en chef :  
Béatrice CÉLESTE

Mise en page :  
Blandine GRILLOT

ISSN : 2417-0798  
© Insee 2018

## Pour en savoir plus :

- Indicateurs régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes, sur le site <http://www.insee.fr/>
- Inégalités femmes-hommes : En Guyane, une insertion professionnelle difficile, notamment pour les femmes, Insee Flash Guyane n°81, mars 2018
- Inégalités femmes-hommes : Des fortes disparités pour les conditions d'emploi, faibles inégalités pour les salaires, Insee Flash Guadeloupe n°85, mars 2018.

